



Droit de visite pour les petites vacances

Par **Isabelle61**, le **22/12/2021** à **07:09**

Bonjour,

Dans le jugement de mon divorce en 1ère instance est notifié ceci : "Disons que, faute pour le parent d'être venu chercher l'enfant dans la première heure, pour les fins de semaine, dans la première demi-journée pour les vacances, il est réputé avoir renoncé à son droit d'accueil. " Est-ce que cela veut dire que, pour les petites vacances, ça commence le lundi jusqu'au dimanche ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **22/12/2021** à **12:46**

Bonjour

Vous évoquez des heures, puis des jours... Difficile à comprendre !

Par **Isabelle61**, le **22/12/2021** à **13:02**

Bonjour c'est ce qu'il y a écrit dans le jugement, je n'invente rien.

Si vous ne comprenez pas alors.....

Merci quand même.